



## **NUMÉRO 1506-1126**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 1er juin 2015 à 19h55, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Étaient présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy                      M. Christian Roy,                      M. Éric Lessard,  
M. David Lessard,                      Mme Roxane Nadeau.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.

Était aussi présente Madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

1506-1126-2

Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à 16. Varia : a) Collecte de vieux fer, b) Ruisseau Tête de Rouche, c) CPTAQ Belvédère, d) Règlement de dérogation mineur. L'item varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **3. Suivi du procès-verbal**

Aucun point n'est discuté.

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mai 2014**

1506-1126-4

Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que le procès-verbal de la séance du 4 mai 2015, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **5. Lecture et approbation des comptes**

1506-1126-5

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois de mai, pour un montant totalisant 46 402, 59 \$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

*Il est 20h15, madame Mélanie Roy se joint à la séance.*

### **6. Rapport du directeur des Travaux publics**

À la demande du Conseil, le directeur des Travaux publics, monsieur Louis-Marie Lessard fait son rapport mensuel.

### **7. Borne Fontaine**

Suite au rendez-vous avec le directeur des travaux publics et le propriétaire du terrain où se situe la borne-fontaine, une rencontre a eu lieu avec le responsable des entrées du ministère des Transports pour l'élargissement de celle-ci. Par conséquent, le propriétaire sera rencontré dans les prochains jours pour fixer l'entente de relèvement de la montée.

### **8. Affaissement de l'accotement dans le rang St-Bruno**

Une partie de l'accotement du rang St-Bruno s'est affaissée à la hauteur du ruisseau St-Bruno. Une évaluation des dégâts a été faite par le directeur des travaux publics et l'ingénieur. Le ponceau est écrasé sur une longue distance, il faut qu'il soit remplacé. Une solution temporaire est proposée, mais celle-ci s'avère très coûteuse. Il est donc convenu

par les membres du conseil de procéder au changement du ponceau. Le rang St-Bruno sera complètement fermé à la circulation pendant les travaux. Ces travaux seront exécutés avec les conseils de monsieur André Mercier, ingénieur.

#### **9. Adoption du règlement sur le colportage**

**R 207-15**

CONSIDÉRANT que la Loi sur les compétences municipales permet d'adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population et pour exiger de tout commerçant itinérant l'obtention d'un permis préalable à l'exécution de son activité;

CONSIDÉRANT qu'il est compatible avec le bien-être général de la population de la municipalité que les personnes et organismes qui font de la sollicitation de porte-à-porte ou de la vente itinérante sur son territoire soient assujettis à une réglementation afin de préserver la tranquillité des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a toutefois pas lieu de limiter les activités des organismes dont est notoirement reconnue la mission régionale, provinciale, nationale ou internationale en matière philanthropique, culturelle, sociale ou sportive;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à la séance ordinaire du 4 mai 2015;

1506-1126-9

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu à l'unanimité que le règlement sur le colportage soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **10. Fermeture du bureau municipal – Vacances annuelles**

Le bureau municipal sera fermé du 10 au 21 août pour les vacances annuelles de la directrice. Un avis sera publié dans le prochain bulletin et un message sera laissé sur le répondeur.

#### **11. Groupe Facebook**

106-1126-11

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que la municipalité procède à la création d'un groupe Facebook pour assurer une meilleure communication avec ces citoyens. Seuls les citoyens de Saint-Joseph-des-Érables seront admis sur cette page.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **12. Contrat – Asphaltage du rang St-Bruno**

Un avis de convocation sera remis dans les prochains jours pour une séance extraordinaire. La date sera déterminée lorsque l'appel d'offres sera complété et que la date des ouvertures des soumissions sera connue.

#### **13. Règlement d'urbanisme**

Le maire transmet la décision de la MRC Robert-Cliche suite au règlement d'urbanisme déposé en mars dernier. Celle-ci comporte des dispositions non conformes au schéma d'aménagement de la MRC Robert-Cliche. Les corrections seront apportées dans les prochains jours.

#### **14. Achat de fourniture de bureau**

1506-1126-14

Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu que la municipalité procède à l'achat d'un écran de télévision qui sera installé dans la salle du conseil comme projecteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **15. Correspondance**

### **a) Chambre de Commerce et d'Industrie**

1506-1126-15a Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables adhère à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Joseph-de-Beauce pour l'année 2015. Le montant de la cotisation est de 125 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **b) Bar Traffic**

1506-1126-15b Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu, que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables autorise le *Bar Traffic* à circuler sur les routes de la municipalité lors de la randonnée de moto le samedi 1<sup>er</sup> août prochain pour venir en aide aux enfants malades.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **c) Défi Santé 5/30 Équilibre**

1506-1126-15c Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu que la municipalité participe au Défi Santé 5/30 Équilibre pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **d) Randonnée Beauce 2015**

1506-1126-15d Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que la municipalité appuie un cycliste pour la campagne de financement du projet Véloroute de la Beauce. Cet appui sera en collaboration avec d'autres commanditaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **16. Varia**

### **a) Collecte de vieux fer**

1506-1126-16a Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que l'argent amassé par la collecte de vieux fer qui a eu lieu le 27 mai dernier soit remis à un citoyen pour sa participation au défi tête rasée de Leucan. Leucan est un organisme qui recueille des dons pour soutenir les enfants atteints de cancer et leur famille. Ce montant a été bonifié jusqu'à 100 \$ par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **b) Ruisseau tête de Rouche**

Une demande a été présentée au ministre de l'Environnement afin d'avoir l'obtention d'un avis préliminaire pour des travaux dans le cours d'eau tête de Rouche. La réponse à cet avis s'avère négative. Une étude sur l'impact à l'environnement serait nécessaire et celle-ci serait trop onéreuse pour les travaux à effectuer.

### **c) Demande à la CPTAQ pour le lot 4 375 266**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation faites par la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une parcelle de terrain de 92.20 mètres carrés faisant partie du lot 4 375 266 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT que cette demande n'entraîne pas une diminution du potentiel agricole du milieu environnant;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables ne possède pas de terrain admissible à une construction;

CONSIDÉRANT que des démarches doivent être entreprises afin de prévoir un possible projet de construction;

1506-1126-16c EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables transmette une demande pour un changement d'aliénation, un lotissement et une utilisation à une fin autre que l'agriculture à la *Commission de la protection du territoire agricole* pour une partie du lot 4 375 266. Il est

de plus résolu que les démarches primaires soient entreprises dans le but d'implanter les infrastructures à usage touristique pour assurer la sécurité de la population.

Adoptées à l'unanimité des conseillers

**d) Règlement de dérogations mineures**

Suite à la séance d'information du 22 mai dernier, un comité sera formé pour l'étude et la conception du règlement de dérogations mineures.

**17. Questions et commentaires**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

**18. Levée de la séance**

1506-1126-18

À 22h15, il est proposé par monsieur David Lessard et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

*Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Jeannot Roy, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière